

**Référentiel formation**  
**Sécurité des salariés des Entreprises Extérieures**  
**aux risques des industries**  
**Recyclage Niveau 2**

*Face à face pédagogique : 14 heures*

1 - Tour de table - Introduction

2 - Rappels fondamentaux

3 - Evaluation des risques et définition des mesures de prévention /  
protection

4 - Rappels et évolutions réglementaires

5 - Responsabilité pénale

6 - Techniques de gestion de la sécurité

7 - Conclusion

8 - Évaluation des connaissances des stagiaires

L'objectif de ce document est de guider les animateurs quant aux thèmes à développer, en précisant pour chacun des thèmes, un objectif et des messages essentiels à transmettre aux stagiaires.

A partir des objectifs de formation, chaque animateur devra créer un contenu pédagogique et les documents correspondants et devra construire ses présentations, exemples, exercices et cas concrets à partir des risques généraux et spécifiques présents chez les industriels donneurs d'ordre, ainsi que des règles de sécurité et des procédures qui y sont pratiquées.

La formation s'articule autour d'une étude de cas :

Cette étude de cas sert le stagiaire et le formateur. Elle est le fil directeur de la formation. Elle permet d'illustrer, de justifier, d'argumenter et de mettre en pratique les approches théoriques développées.

L'étude de cas doit intégrer une phase traitant de l'utilisation des échafaudages basée sur l'annexe du référentiel pour les formations sécurité recyclage niveau 2.

Il devra adapter son discours et ses exemples au niveau et à l'activité prépondérante des stagiaires de son groupe.

L'animateur valorisera la diversité des expériences des stagiaires, pour favoriser la prise de conscience des risques liés à la coactivité. Il devra faire s'exprimer chacun sur sa vision de la sécurité et de la prévention.

L'animateur devra orienter son stage de manière positive, vers la prévention des accidents. Pour cela, il vaut mieux écarter la notion de faute, au profit de la recherche des causes et des responsabilités.

L'animateur veillera particulièrement aux points suivants :

- Utiliser un langage simple
- Être attentif aux différences de niveaux et de cultures
- Utiliser les retours d'expérience pour illustrer les incidents/accidents
- Utiliser des illustrations (photos, documents, vidéo...) sur des accidents réels et leurs conséquences
- Utiliser des documents tels que permis de travail ou autorisation de travail et procédures en vigueur dans les entreprises.

Présentation des objectifs pédagogiques de la formation recyclage Niveau 2 :

Vérifier ses acquis sur le contexte particulier de son activité, et être capable de :

- Garder conscience de sa responsabilité en tant que personnel d'encadrement des entreprises extérieures intervenant sur sites industriels ;
- Suivre l'évolution du cadre réglementaire et de la jurisprudence relative aux obligations de sécurité, notamment dans les situations de coactivité ;
- Vérifier sa maîtrise de l'évaluation des risques en situation de coactivité, de l'élaboration du plan de prévention et des procédures associées ;
- Témoigner de l'application des procédures de prévention et de protection ;
- Renforcer sa culture sécurité.

## **1 – Tour de table – Introduction**

(~ 30 à 45 min)

- Présentation du formateur (parcours, expériences,...) ;
- Présentation des stagiaires (activités, fonction, sites d'intervention,...) ;
- Présentation des objectifs de la formation ;
- Présentation du programme de la formation ;
- Organisation pratique de la formation.

## **2 – Rappels fondamentaux**

(~ 45 min à 1h15)

Evaluer individuellement les connaissances avec 20 questions sous forme de QCM puis correction collective.

Le but de cette évaluation est de permettre d'une part au formateur d'évaluer les acquis mais aussi d'autre part au stagiaire de prendre conscience de ses lacunes potentielles.

Présenter rapidement chiffres et statistiques et leur évolution depuis au minimum 3 ans :

- Le taux de fréquence et le taux de gravité ;
- Les statistiques nationales et régionales, et par branches d'activité.

## **3 – Evaluation des risques et définition des mesures de prévention / protection (~3h30 à 4h)**

- Identifier des risques et moyens de prévention à partir de cas illustrés (photo, film, dessin, retours terrain des stagiaires, jurisprudences récentes, etc.) ;
- Rappeler la méthodologie d'analyse de risques à l'aide d'exemples ;
- Etude(s) de cas : évaluation des risques complète avec participation et mise en situation ou jeu de rôles.

Les différentes familles de risques du programme N1 devront être revues au travers des exemples et des études de cas. Il conviendra d'insister sur les risques pour lesquels les stagiaires ont présenté des lacunes lors de l'évaluation des acquis, ainsi que sur les points qui ont fait

l'objet d'une évolution réglementaire dans les 4 dernières années. Le support remis au stagiaire listera tous ces risques et les moyens de prévention et de protection associés.

## **4 – Rappels et évolutions réglementaires** (~ 2h à 2h30)

- Le contexte réglementaire :
  - Les principes généraux de la prévention ;
  - L'évaluation des risques et le document unique ;
  - La réglementation relative à l'intervention des EE :
    - L'inspection commune préalable ;
    - Le plan de prévention et sa mise à jour ;
    - Les autorisations de travail et permis associés ;
    - Les consignes et modes opératoires, notamment la consignation / déconsignation ;
    - Les différences entre le PPSPS et le plan de prévention.

*Nota : Il conviendra d'insister sur les points pour lesquels les stagiaires ont présenté des lacunes lors de l'évaluation des acquis.*

- Evolutions réglementaires en lien avec les interventions des entreprises extérieures ;
- Etude(s) de cas : rédaction complète d'un plan de prévention et d'une autorisation de travail avec participation et mise en situation ou jeu de rôles.

## **5 – Responsabilité pénale** (~ 1h à 1h30)

- La responsabilité en fonction des niveaux hiérarchiques ;
- La délégation de pouvoirs ;
- Les principaux délits ;
- Les sanctions ;
- Quelques exemples de jurisprudence.

## **6 – Techniques de gestion de la sécurité** (~ 1h45 à 2h15)

Le formateur donnera des outils au stagiaire pour l'aider à remplir son rôle et ses missions :

- Informer le personnel intervenant ;
- Vérifier la mise en œuvre des moyens de prévention des EU et EE ;
- Être réactif à tout changement de la situation de travail (situation dégradée) ;
- Savoir réagir face au droit de retrait devant danger grave et imminent ;

Ainsi, il pourra présenter les outils suivants :

- Techniques d'animation de flash sécurité, causerie ;
- Pédagogie de présentation d'un plan de prévention ;

- Techniques de redite et de reformulation ;
- Techniques de sensibilisation sur le port des EPI ;
- ...

La présentation de ces outils se fera avec participation et mise en situation ou jeu de rôles.

## **7 – Conclusion**

(~ 10 à 15 min)

Rappeler l'importance du rôle d'encadrement du N2 et de son implication dans l'évaluation des risques.

Rappeler son devoir d'exemplarité, l'importance du comportement individuel et du savoir être.

Rappeler la règle d'or.

**Règle d'or : « Pas d'autorisation écrite, pas de travail »**

## **8 – Évaluation des connaissances des stagiaires**

(~ 1h15 + 30 min de correction)

Evaluation individuelle des connaissances, puis explication des réponses de manière collective.

Ce chapitre sera traité ultérieurement avec les organismes retenus.

## ANNEXE concernant le travail sur les échafaudages (extrait de la recommandation R408)

Chaque opérateur travaillant sur échafaudage doit être capable de suivre les règles suivantes :

- \* **Accéder et circuler en sécurité sur l'échafaudage**
    - Utiliser les tours d'accès, les escaliers, les échelles et trappes pour accéder et changer de niveau et refermer les trappes après utilisation
  - \* **Respecter les limites de charges**
    - En cas de stockage de matériaux, respecter les limites de charges des planchers d'échafaudages.
  - \* **Maintenir l'échafaudage en sécurité**
    - Prendre des mesures de sécurité compensatoires lorsque les mesures de protection collectives ont été déposées
    - Veiller à remettre en place aussitôt que possible les mesures de protections collectives qui ont été déplacées
- NOTA ANFAS : Par le biais de personnes compétentes au montage d'échafaudages.*
- \* **Tenir compte de la co-activité sur les chantiers**
    - Veiller à ne pas créer de risques pour les travailleurs avoisinants (chutes d'objets, effondrement de charges)
  - \* **Signaler les situations dangereuses**
    - Informer le responsable du chantier
    - Savoir réagir en cas de danger immédiat